

JEUDI 4 AVRIL 2019

HÔTEL DU DEPARTEMENT

**ORIENTATIONS BUDGETAIRES
POUR 2019**

ALLOCUTION

DE MONSIEUR NOËL BOURGEOIS

PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Mes Chers Collègues,

Voilà un peu plus d'un mois, notre Assemblée était réunie pour l'approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion de l'exercice budgétaire 2018.

Chacun sait que depuis la saisine de la Chambre Régionale des Comptes par le Préfet en 2018, et dont chacun connaît également l'issue à savoir la validation de nos propositions faites en juillet 2018, le calendrier de travail normal s'en est trouvé bouleversé, et ce jusqu'à l'adoption du Budget Primitif de cette année.

Avec un résultat de clôture de l'exercice 2018 s'établissant à 21 M€ et un excédent cumulé de 25,4 M€ en fonctionnement, c'est un montant de 18 M€ qui est reporté en fonctionnement au budget 2019. Notre projet de Budget Primitif va donc s'appuyer sur des bases claires, qui ne doivent pas pour autant inciter à un excès d'optimisme, mais plutôt à la poursuite des efforts déjà entrepris, en même temps qu'à des prévisions de dépenses d'investissement à la fois nécessaires et raisonnables.

L'objet de ces débats d'Orientations Budgétaires, je le rappelle, n'est pas de voter des montants de crédits mais de vous soumettre l'ensemble des prévisions qui serviront de cadre à

l'élaboration du projet du Budget Primitif 2019, dont le vote aura lieu lors de nos séances des 6 et 7 mai prochains.

Avant de présenter le contexte et le contenu de ces Orientations Budgétaires je souhaite, conformément à nos usages, que l'Assemblée rende hommage à l'un de ses anciens membres, Raymond DERVIN, décédé le 31 mars dernier dans sa 88^{ème} année.

Raymond DERVIN était natif de Laval-Morency. Nommé instituteur en 1954, il a poursuivi toute sa carrière dans l'enseignement en Thiérache ardennaise en tant que professeur au collège de Rumigny puis principal du collège de Liart.

Elu conseiller général du canton de Rumigny en 1978, il a siégé dans notre Assemblée jusqu'en 1992, en tant que membre de la 5^{ème} puis de la 3^{ème} commission. Raymond DERVIN a exercé d'autres mandats locaux : Président du SIVOM de Rumigny et du Syndicat du Contrat de Pays de la Thiérache Ardennaise de 1981 à 1992, il avait aussi été élu maire de la Commune d'Hannappes en 1989, mandat qu'il a conservé jusqu'en 2008.

Son grand attachement à la mise en valeur et au développement de son territoire l'a fait s'engager en 1983 dans la création de l'Association Thiérache Ardennaise Animations, support de la Maison de la Thiérache, qu'il a présidée pendant trente années et

dont l'une des réalisations les plus connues est la ferme pédagogique de Liart.

En reconnaissance de ses engagements publics et professionnels, Raymond DERVIN avait été fait Chevalier de l'Ordre Nationale du Mérite, Chevalier du Mérite Agricole et Officier des Palmes Académiques.

En mémoire de notre ancien collègue, je vous demande de bien vouloir observer une minute de silence.

Mes Chers Collègues,

L'amélioration de notre situation budgétaire et financière constatée en 2018 a été permise à la fois par des recettes en augmentation, notamment sur le produit des droits de mutation, et par une forte maîtrise des dépenses de fonctionnement, en diminution de 1,5% par rapport à 2017. A noter également le désendettement de notre collectivité à hauteur de -9 M€ de l'encours de dette en même temps qu'un recours à l'emprunt limité à 14 M€. L'effort de désendettement devra se poursuivre, car nous restons encore à un niveau très supérieur à la moyenne des Départements.

Nous sommes également encadrés par l'obligation de respecter le taux d'augmentation maximale des dépenses de fonctionnement imposé par l'Etat, fixé par arrêté du Préfet à 1,15% par an jusqu'en 2020, quand bien même nous n'avions pas donné suite comme plus de la moitié des Départements à la contractualisation proposée par l'Etat.

Les prévisions quant au reste à charge des allocations individuelles de solidarité se montent à 35,6 M€ en 2019, représentant le tiers d'une dépense totale estimée à 105,5 M€ en projection. Si l'on ajoute le coût de prise en charge net des Mineurs non accompagnés évalué à 4 M€, ce sont près de 40 M€ que supportera notre budget sur cet exercice.

Je précise également que la dépense sur les AIS, dont je rappelle qu'elle a été intégralement couverte en 2018 et sans aucune dette reportée sur 2019, sera bien programmée sur 12 mois. J'entends également que nous respectons nos engagements pris en 2018 à l'égard de l'Etat et de la SNCF qui ont admis le financement étalé sur quatre exercices de notre dette à leur égard. Je resterai néanmoins vigilant sur l'évolution de la qualité future des dessertes directes des Ardennes par rames TGV, contrepartie historique et fondamentale de notre collectivité départementale à la construction de la LGV Est en dehors de son territoire.

Je vous propose aussi de prévoir un montant de 2,9 M€ de subventions aux Communes et EPCI, dont près de 1 M€ au titre des Contrats de Territoire, correspondant à des demandes expertisées par nos services au 31 décembre dernier, ainsi que notre participation à la construction du Campus universitaire de Charleville-Mézières à hauteur d'1 M€ et 0,8 M€ pour les pôles scolaires ainsi que 0,6 M€ pour le financement des trois piscines de Sedan, Rethel, Vouziers et 200 000 € pour notre contribution à l'entretien de la digue de Bairon.

Avec 2,8 M€ pour l'A304 et 2,7 M€ pour le TGV Est et la ligne Charleville-Givet, ce sont donc plus de 11 M€ que je vous propose d'affecter au financement de nos engagements passés.

Je vous proposerai également de maintenir l'ensemble de nos actions volontaires au même niveau qu'en 2018, soit 4,6 M€ sans aucune suppression nouvelle de dispositifs existants.

Je rappelle également que la revalorisation des bases de la taxe sur le foncier bâti a été fixée à 2,2 % et que l'augmentation de notre taux qui vous sera proposée est, comme en 2018, de 1%, à la fois pour rester en capacité de maintenir nos actions volontaires et de financer nos propres investissements sur la voirie et les bâtiments, avec notamment une enveloppe exceptionnelle de 4 M€ pour l'amélioration de notre réseau routier départemental. Elle permettra aussi de compenser la baisse notable enregistrée sur les fonds de

stabilisation de l'Etat et de péréquation horizontale entre les Départements telle qu'elle a été calculée par l'ADF.

Mais l'amélioration avérée de nos ratios financiers en 2018 et l'amélioration, malgré nos diverses contraintes, de nos capacités d'investissement en 2019 qui est à souligner, ne doivent pas masquer la réalité de notre situation globale qui reste fragile.

A la fois parce que le montant total de nos engagements financiers antérieurs, au titre des Contrats de territoire, du barreau de raccordement A304-RN51, des subventions diverses, de l'accessibilité et des chantiers de l'ANRU, avoisine les 100 M€ et parce que la projection sur notre épargne nette reste négative.

Et j'y ajoute l'incertitude sur les conditions futures d'élaboration de nos budgets à venir, en fonction des choix cruciaux qui seront faits par le Gouvernement sur des questions aussi fondamentales que le maintien au bénéfice des Départements ou le transfert au bloc communal du produit de la Taxe sur le foncier bâti, le financement des AIS, des Mineurs non accompagnés, et plus largement de la dépendance, dans le cadre des dispositions législatives à venir.

Cette réunion de notre Assemblée consacrée au débat d'Orientations Budgétaires doit aussi nous permettre de valider

plusieurs bilans et rapports prévus par les textes concernant les marchés, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, la situation en matière de développement durable. Il vous est également demandé d'approuver l'ensemble des priorités et des objectifs qui doivent orienter nos politiques et nos actions pour les années à venir, définies dans notre Plan stratégique du Département pour les Ardennes. Un premier document cadre avait été approuvé par notre Commission Permanente en juin 2018 et la déclinaison plus opérationnelle des priorités de ce Plan stratégique a été confiée aux comités de suivi réunis autour des 5 axes d'intervention entre les mois d'octobre et de février derniers. Je remercie toutes celles et tous ceux de nos collègues qui ont voulu s'y associer.

En plus du Pacte Ardennes signé le 15 mars dernier, qui marque dans un dispositif particulier et sans précédent la volonté et les moyens d'un effort collectif des Ardennais soutenu par l'Etat, nous voulons donc par notre propre démarche fixer les ambitions et les outils de notre collectivité au service du développement et de la modernisation de tout le territoire ardennais et de sa nouvelle attractivité, en tenant compte des atouts et des besoins prioritaires à venir.

Plus que jamais c'est avec le réalisme sur notre situation, la prudence sur les choix d'intervention volontaires de notre collectivité, dont les compétences sont régulièrement remises en doute, mais aussi

la conscience que des choix décisifs sont à venir concernant le devenir des collectivités que je vous propose aujourd'hui d'aborder nos débats d'Orientations Budgétaires et dans quelques semaines notre Budget Primitif pour 2019.

Notre collectivité a un périmètre et une légitimité d'intervention à l'échelle de tout notre département qui continuent d'être pertinents et reconnus. Elle doit ainsi mettre pleinement ses capacités et ses projets au service du territoire et de ses habitants, pour faire des Ardennes, dans leur environnement régional et transfrontalier, un département d'avenir, moderne et connecté, un département attractif, qui renoue avec la croissance et qui joue la gagne.